

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
COMMUNE DE FOSSES**

**COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 janvier 2011**

L'an deux mille onze, le dix neuf janvier à 20 heures 30, s'est réuni en séance publique le Conseil Municipal de la Ville de Fosses, légalement convoqué, en date du 12 janvier, sous la présidence de Monsieur Pierre BARROS, Maire.

PRESENTS :

PIERRE BARROS, CHRISTOPHE LACOMBE, MADELEINE BARROS, RICHARD LALAU, JACQUELINE HAESINGER, LEONOR SERRE, FLORENCE LEBER, FARID ECHEIKR, CATHERINE BELLEDENT, PATRICK MULLER, AÏCHA BELOUNIS, MARIE-CHRISTINE COUVERCELLE, HUBERT EMMANUEL-EMILE, LAURENCE LETTE, MICHEL GARNIER, ERIC VAILLANT, MARC MAUVOIS, JEANICK SOLITUDE, CHRISTOPHE CAUMARTIN.

EXCUSES REPRESENTES PAR POUVOIR :

SANDRINE JAN, POUVOIR A CATHERINE BELLEDENT ; EMILIEN GALOT POUVOIR A JEANICK SOLITUDE ; HERVE FOURDRINIER, POUVOIR A CHRISTOPHE LACOMBE ; SANDRINE BOISSIER, POUVOIR A MARC MAUVOIS ; ELSA LISE POUVOIR A JACQUELINE HAESINGER ; GINETTE GRAMARD, POUVOIR A LEONOR SERRE.

ABSENTS :

PATRICK VENTRIBOUT, CLAUDINE AUVRAY, NICOLAS MIRAM.

FARID ECHEIKR EST ELU SECRETAIRE A L'UNANIMITE.

Intervention de Pierre BARROS :

La séance débute par l'approbation du compte rendu de séance du 24 novembre 2010.

Monsieur le Maire rend compte de sa délégation en présentant les différentes décisions prises depuis le précédent conseil Municipal.

QUESTION N°1 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 20 11

Intervention de Christophe LACOMBE

Le budget 2011 de la ville se construit dans un contexte très contraint.

Tout d'abord, le désengagement de l'Etat concrétisé par la succession des réformes visant à réduire la dépense publique et le nombre de fonctionnaires, aboutit à un recul drastique de la présence des services publics sur les territoires.

A Fosses, après la réduction des services postaux, la fermeture de nombre de permanences de la CPAM, la diminution du service rendu par la SNCF, le resserrement des effectifs de la gendarmerie et de l'éducation nationale, c'est

aujourd'hui l'activité de proximité de la maison de l'emploi qui se trouve menacée par la baisse des subventions publiques.

Parallèlement à ce recul de la présence de l'Etat sur le territoire, les moyens financiers dévolus à l'action municipale sont aussi entamés : baisse des subventions de la CAF, réduction des enveloppes de la politique de la ville, et - conséquence directe des réformes territoriales et de la fiscalité locale - diminution des subventions émanant du Conseil Général et Régional.

Pourtant, dans le même temps, la situation sociale des Fossatussiens directement confrontés aux effets de la crise et du chômage, suscite des attentes grandissantes en direction des services municipaux et rend de plus en plus difficile l'évolution des impôts locaux.

C'est pourquoi, si à ce jour l'équipe municipale n'a pas encore arrêté de décision et le fera lorsque le budget sera définitivement confirmé, la tendance qui s'impose à elle, va dans le sens de ne pas augmenter cette année les taux d'imposition locaux.

L'équilibre du budget primitif 2011 sera donc atteint au prix d'efforts importants mis en œuvre par les services municipaux pour renforcer la captation de nouvelles recettes, optimiser les achats, organiser au mieux les services et les conditions de mise en œuvre de l'action municipale.

Dans ce contexte, **le budget de fonctionnement de la collectivité**, dont le montant avoisine les 10 millions d'euros, est construit sur la base de dépenses quasi constantes par rapport à 2010.

Un accent spécifique est toutefois mis sur le budget du CCAS pour renforcer les capacités de la ville à soutenir les Fossatussiens en situation de difficulté sociale et confirmer le service de portage des repas à domicile impulsé durant le second semestre 2010.

Deux postes supplémentaires à la police municipale (point école et agent de sécurisation de la voie publique) sont programmés, pour sécuriser les abords de l'école Daudet, le temps des chantiers de l'ORU.

Une mission spécifique égalité hommes /femmes et lutte contre les violences faites aux femmes est créée de manière expérimentale, qui a pour objet de développer des actions de prévention, de citoyenneté et de cohésion sociale, en captant notamment des ressources émanant du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance.

L'action du secteur éducatif en faveur de la petite enfance, de l'enfance et de la jeunesse est confortée avec le développement d'un point conseil petite enfance, la confirmation de l'action en faveur de la parentalité (Lieu d'Accueil Enfants Parents) et le développement de la prévention spécialisée faisant intervenir des éducateurs de l'association IMAJ grâce à l'appui du Conseil général du Val d'Oise (un poste supplémentaire).

S'agissant de la culture, un cours complémentaire de danse est créé. Par ailleurs, des moyens en évolution sont prévus pour l'Espace Germinal et la bibliothèque, en prévision de l'ouverture du futur pôle civique.

En matière d'urbanisme, l'activité 2011 permettra d'engager la modification du Plan Local d'Urbanisme pour faciliter la mise en œuvre du droit des sols et améliorer les règlements en ce domaine, afin de rendre un meilleur service aux Fossatussiens.

S'agissant de l'ORU et de la ZAC de la gare, 2011 sera l'occasion de concrétiser le démarrage de nombreux chantiers (voir le budget d'investissement). Dans ce cadre, des enveloppes spécifiques sont prévues pour soutenir l'impulsion d'actions d'insertion et d'accès à l'emploi (chantiers d'insertion, forum de l'emploi...) et poursuivre la dynamique de communication et concertation avec les habitants.

Un pourcentage important du budget de fonctionnement de la commune est consacré aux ressources humaines. En effet, le service rendu aux usagers par les services municipaux suppose la disponibilité de personnels compétents. Le contexte national imposé par l'Etat prévoit un blocage des salaires des fonctionnaires pendant 3 années consécutives. La ville de Fosses ne sera pas en capacité de se substituer à l'Etat sur ce registre.

Le budget de la masse salariale sera donc contraint. Pour autant, la ville de Fosses poursuivra les efforts engagés au cours des dernières années en matière de formation de ses personnels, de stabilisation des emplois et d'intégration des nouveaux agents dans la fonction publique par le biais de l'accès aux concours et l'appui à la préparation de ceux-ci. Elle poursuivra par ailleurs les démarches visant à faciliter la mobilité et la promotion interne.

Enfin, pour appuyer la mise en œuvre de l'action municipale, la démarche volontariste engagée en 2010 visant à renouveler et moderniser les outils de travail, se poursuivra en 2011. Elle s'illustrera par la dématérialisation des procédures liées au contrôle de légalité et au lancement des marchés publics, la poursuite de la modernisation du parc informatique et des photocopieurs, la continuation de la démarche de renouvellement de l'outillage et du matériel mis à la disposition des équipes du centre technique municipal.

Le budget d'investissement 2011 sera fortement marqué par le lancement des chantiers de l'ORU du centre-ville. Le démarrage récent du programme de construction de logements de la Haute grève sera relayé en avril par le démarrage du chantier de construction du pôle civique qui se prolongera jusqu'à la fin de l'automne 2012.

Cette opération marquera pour la population fossatussienne une étape importante de concrétisation de ce projet ambitieux de rénovation du centre-ville, qui s'est élaboré depuis près de 10 ans entre la ville et ses habitants et qui engagera sur l'année 2011, un budget total de dépenses pour la ville à hauteur de 6, 969 M€. Bien entendu, des recettes foncières conséquentes seront aussi captées émanant de l'ANRU, de l'Etat, du Conseil régional et du Conseil général, ainsi que de la Communauté de Communes Roissy Porte de France, pour un montant total annuel de 2, 217 M€.

La relance du programme de logements à bâtir dans le cadre de la ZAC de la gare suscitera aussi des dépenses liées à la mise en œuvre de la concession d'aménagement par l'EPA Plaine de France à hauteur de 255 000 €. Opération qui donnera lieu à une contribution versée directement à l'EPA émanant notamment de la CCRPF, d'un montant de 162 000 €.

Enfin, l'année 2011 devra être l'occasion d'un effort sans précédent concernant la conduite des gros travaux d'investissement par les services techniques municipaux. En effet, au cours des dernières années, alors que des programmations de travaux avaient été votées par l'équipe municipale en matière de réfection des voiries, de renouvellement des équipements de mobilier urbain, de rénovation et d'entretien des bâtiments communaux (écoles, équipements sportifs, culturels et de loisirs, services administratifs...), des problèmes de fonctionnement interne aux services techniques, ont suscité des retards importants dans la réalisation des travaux programmés et la mise en œuvre des décisions municipales.

Cette situation très dommageable pour l'image de la collectivité et de son service public local, la qualité du cadre de vie à Fosses et des équipements publics de la ville, n'est plus tolérable pour les habitants. C'est pourquoi, le Maire et toute l'équipe municipale, soutenus par la direction générale des services, ont décidé de prendre des décisions importantes, visant à recomposer les équipes des services techniques et renouveler complètement l'organisation du travail.

Dans ce contexte, l'année 2011 donne la priorité en terme budgétaire à la récupération des retards liés à la mise en œuvre des travaux de voirie et de rénovation des bâtiments communaux. Sont programmés dans le calendrier de l'année, les gros travaux suivants :

En matière de voiries...	
Fin de la réfection de la rue de la ferme Saint Ladre et des trottoirs	42 117 € 56 697 €
Réfection complète des voiries des rues Moby Dick, Ulysse et des Violettes	163 780 €
Démarrage de l'opération de réfection de l'avenue Camille Laverdure	744 170 €
Mise en œuvre sur l'ensemble de la ville d'un marché de travaux visant à rénover partiellement en urgence toutes les voiries ayant souffert des dégradations liées à la neige et fortement abîmées par des trous dans l'enrobé	100 000 €
En matière d'espace public...	
Agrandissement du cimetière	77 919 €
Rénovation des aires de jeux	36 000 €
En matière d'équipements publics et rénovation des bâtiments communaux...	
Rénovation du reliquaire et protection de la stèle de l'Eglise du village	49 367 €
Réfection complète de la toiture terrasse de l'école Daudet	100 000 €
Entretien et réparation d'autres toitures terrasses sur les bâtiments	67 795 €
Rénovation de l'éclairage public	50 000 €
Création du local de rangement de Cathy Fleury	123 850 €
Réfection du local du Point jeunes	118 832 €
Réfection de la cour de l'école Mistral	30 000 €
Réfection du sol souple de la halte jeux Pirouette	10 000 €

Rénovation du sol du gymnase Mandela	50 000 €
Travaux dans les écoles (pose d'alarmes, d'interphones, travaux des peintures et des sols, changements de vitres...)	66 000 €

Enfin, de manière globale pour veiller à l'équilibre durable de ses finances locales, compte tenu du contexte de crise actuelle des finances publiques, la ville de Fosses portera cette année une attention toute particulière à l'évolution prévisible de ses ressources et de ses charges pour les années à venir. Pour ce faire, elle mettra en œuvre **une étude prospective des finances locales** lui permettant d'anticiper la construction budgétaire des prochaines années, de développer des stratégies et de construire des marges de manœuvre, visant à maintenir les équilibres budgétaires, tout en garantissant, autant que faire se peut, la préservation du service public local et des services rendus aux Fossatussiens.

Il est demandé au conseil municipal de prendre acte du débat d'orientation budgétaire 2011.

Intervention d'Eric VAILLANT

Lors des conseils municipaux, j'ai l'habitude d'intervenir après Patrick VENTRIBOUT. J'espère que l'on pourra prochainement reprendre cet ordre des choses.

Concernant le débat d'orientations budgétaires, nous sommes à la première étape des discussions budgétaires de la ville avant le vote du budget primitif puis du compte administratif. C'est aussi le 1^{er} débat public qui permet de préciser et de mettre en perspective le choix des élus. Ces choix sont tout d'abord contraints par le contexte économique, financier et par la politique mise en œuvre par l'Etat, dont on sait aujourd'hui et ce, depuis un certain nombre d'années, qu'elle consiste en un glissement des charges vers les collectivités territoriales sans pour autant assurer les compensations qui normalement devraient accompagner ces transferts de charges. Ces transferts se doublent, cette année, d'un certain nombre d'incertitudes pesant sur les compensations mais aussi sur les dotations qui seront faites aux collectivités suite aux différentes réformes plus ou moins abouties que l'Etat a mises en œuvre. Elles visent pour la plus grande partie d'entre elles à stabiliser et à diminuer les dotations faites aux collectivités locales. Nous en subissons aujourd'hui les conséquences et, comme l'a dit Christophe Lacombe, les dotations qui nous sont attribuées par le Département, par la Région, et par un certain nombre d'organismes tel que la CAF en sont également réduites. Nous avons aussi de moins en moins d'aides des services de l'Etat ce qui obligent les collectivités à être, de plus en plus, en première ligne pour les services rendus à la population et pour répondre à ses propres demandes. Le contexte est donc difficile. Le premier choix des élus est de vouloir maîtriser les impôts locaux et de ne pas s'orienter vers une nouvelle augmentation. C'est je crois, une décision sage en direction des familles qui va nous contraindre à des choix et des arbitrages supplémentaires. Je vais faire un certain nombre de remarques pour contribuer à ce débat budgétaire et j'insiste sur ce point, mes remarques se veulent en tout état de cause constructives et absolument pas critiques.

- Nous n'avons aucune information sur le niveau de l'endettement de la collectivité tout comme sur le recours envisagé à l'emprunt pour cette année. Il me semble que ces données doivent figurer dans le débat d'orientations budgétaires que l'on pourra bien sûr compléter.

- Un autre élément me semble absent, c'est l'évolution de l'intercommunalité et le financement qu'elle peut apporter à notre commune. Il n'y a aucune référence aux sommes et aux orientations. Peut-être ne sont-elles pas toutes encore connues, mais la suppression de la taxe professionnelle, l'entrée de plusieurs communes présentes ou dans un futur

proche au sein de l'intercommunalité, entraîneront, il me semble, un certain nombre de conséquences pour notre ville et elles mériteraient de figurer dans ce débat budgétaire.

- Un dernier point plus technique : je pense aussi qu'un détail de l'impact pour cette année des éléments financiers, notamment en investissement de l'opération de la rénovation urbaine, de manière à les isoler pourrait montrer que tout ne va pas dans l'opération de la rénovation urbaine mais qu'il y a aussi un certain nombre de chantiers que l'on peut mener à bien avec une meilleure perception.

Quelques autres pistes de réflexion :

- Tout d'abord, en ce qui concerne les Ressources Humaines : c'est un élément important du budget de fonctionnement. Le point de l'indice a été gelé par l'Etat et les agents territoriaux travaillant sur la ville de Fosses ont relativement peu à espérer en matière d'augmentation salariale. Seuls les points vieillesse, la technicité, la formation, les promotions peuvent apporter quelques plus. Mais il y a peut-être une piste qui se dessine et qui pourra être étudiée puisqu'un décret va permettre dans les prochaines semaines aux collectivités de participer aux cotisations mutuelles et au maintien de salaire des agents territoriaux. Cela me semble intéressant à étudier et à réfléchir dans le cadre de notre politique de ressources humaines vis-à-vis du personnel car ce sont des éléments importants quant à la santé et au maintien de salaire et qui pourrait apporter un plus aux agents de catégorie C, aux familles mono parentales...

- Un autre point sur lequel je vais insister c'est celui de la réalisation du budget d'investissement et la manière de se donner les moyens de réaliser nos budgets d'investissement. J'avais conclu, l'an dernier, mon intervention sur le budget primitif, en disant qu'il nous fallait être extrêmement vigilants sur notre capacité à exécuter notre budget d'investissement et que, notamment, en période de crise économique et financière cela me paraissait une exigence importante de résultat vis-à-vis de nos concitoyens. Nous n'avons pas encore tous les chiffres définitifs des réalisations 2010, certaines opérations sont en cours, mais, Christophe l'a dit dans son intervention, nous avons beaucoup d'efforts à faire car nous sommes loin d'avoir mis en œuvre l'ensemble des décisions que nous avons votées. Cela me semble important car lorsque l'on fait beaucoup d'efforts pour construire notre budget, pour les maires adjoints, pour les conseillers municipaux qui ont des délégations précises, lorsque l'on a des réalisations à mettre en œuvre et que l'on constate avec les services qu'elles ne le sont pas, c'est quand même à la fois désagréable, démotivant tant pour les services, les élus que la population. Je pense qu'il faut réagir de manière importante sur ce point là parce que l'effort à faire me semble considérable et je souhaiterais qu'on établisse un calendrier de phasage des différents investissements que nous organisons à ordonner dans le temps les différents appels d'offres, les différentes procédures afin de pouvoir en réaliser le plus possible dans l'année. Peut-être qu'il faut aussi sur ce point, des renforts supplémentaires, ponctuellement ou pas, sans pour autant que ce soient des techniciens supplémentaires. Peut-être que nous avons besoin d'un accompagnement, dans la réflexion, dans la mise en œuvre, dans la rédaction des différents appels d'offres. Il existe des documentations qui ont été fort bien réalisées sur l'opération rénovation urbaine, avec par exemple, la revue de projet ORU qui concerne l'ensemble du centre-ville. Ce type de documents, de réflexions, de travaux me semblerait quelque chose d'opportun.

J'insiste sur ce point car lors des réunions précédentes sur le budget, je n'ai pas eu le sentiment que l'on réagissait à la hauteur du problème. Il y a des attentes de la population et il faut se donner les moyens de les réaliser pour apporter un maximum de satisfaction à l'ensemble de nos concitoyens.

- Un dernier point : nous ne mettons pas en valeur un certain nombre d'actions que nous faisons dans le cadre des nouvelles technologies, de développement durable, d'accessibilité, notamment en direction des personnes handicapées. Des choses sont prévues que je n'ai pas ressenties, ni vu valorisées dans la note d'orientations budgétaires. Là aussi, si l'on fait des choses, il faut à la fois le faire savoir et le mettre en valeur.

En conclusion, je souhaite que ce débat d'orientations budgétaires nous permette de compléter la note qui nous a été transmise ; que nous puissions travailler davantage sur la programmation et anticiper sur la réalisation des investissements de manière à ce que ce

budget puisse être le plus utile possible à l'ensemble de nos concitoyens. Il en a la potentialité.

Intervention de Richard LALAU

L'Etat ne se désengage pas seulement auprès des collectivités territoriales, il se désengage aussi autant auprès de tous les organismes. Au final, la question qui se pose pour une équipe municipale, et pas seulement la nôtre, est de savoir si l'on continue à assurer le service public alors que les principaux cofinanceurs se désengagent parce que leurs subsides diminuent également ? Je pense notamment au Pact'arim qui assurait un cofinancement Ville-Département. Aujourd'hui le Département n'est plus en mesure de garantir le cofinancement. Fosses a pris la décision de porter seule le financement parce que c'est un service à la population qui n'est pas négligeable. Cela dit, nous ne pourrions pas indéfiniment porter l'ensemble de ce projet parce qu'effectivement, lorsque le Département perd de ses revenus, il doit faire des arbitrages comme nous tous. Il en est de même pour les services de l'Etat, je pense notamment au service de la CAF pour lequel il est prévu de pallier en partie par l'accueil du point conseil. En fait, nous venons en soutien sur une mission dévolue à la CAF qui laisse présager que peut-être un jour, malheureusement, la CAF se désengagera complètement de cette action-là auprès de la population. On avait coutume de dire, lorsque l'on préparait un débat budgétaire, que l'on vote 20 % de la masse car 80 % sont des dépenses de masse incompressible. En effet, les orientations politiques pouvaient être mises en oeuvre avec 20 % de budget. Malheureusement, plus ces dépenses incompressibles incombent à la ville et plus la marge se réduit. On ne peut que le constater car ce sont les élus municipaux qui sont en contact direct avec la population et qui doivent assumer et porter les arbitrages sur la fiscalité et les suppressions de service.

Pour revenir sur l'information concernant ma délégation, et notamment sur la révision du PLU, le PLU a été voté et adopté en conseil municipal le 23 janvier 2008. Il remplaçait le POS (Plan d'Occupation des Sols). C'était un premier jet car beaucoup d'articles avaient besoin d'être remaniés, interprétés, car certains textes avaient une double lecture. Or, le fait de vouloir à tout prix traiter de façon égalitaire et indifférenciée les Fossatussiens devant le Règlement nous a conduit à une situation parfois insoluble. Tous les éléments de compréhension ou d'incompréhension pour la population ont été à peu près levés. Cela veut dire que nous allons pouvoir finaliser l'écriture de ce PLU. C'est ce qui est prévu cette année. Cependant, et c'est l'objet de mon intervention, j'invite la population à nous écrire pour nous faire part des remarques et des demandes qu'elle pourrait avoir dans le cadre de cette révision du PLU. Car nous n'en ferons pas une autre tout de suite. Cela ne veut pas dire que toutes les demandes seront prises en compte mais elles permettront aux élus d'arbitrer ; il y aura une enquête publique mais le contact direct fonctionne bien aussi.

Intervention de Pierre BARROS

Je me joins aux paroles d'Eric sur l'absence de Patrick. Je pense que tout le monde ici pense à lui. Pour l'avoir vu récemment, nous espérons qu'il nous rejoigne à la fois au conseil municipal et aussi dans toutes les instances auxquelles il participe. Je connais Patrick depuis longtemps, pas seulement comme conseiller municipal. Il manque rarement un conseil municipal et il nous manque beaucoup.

Concernant le débat d'orientations budgétaires, je n'ai pas à refaire le discours des vœux qui se sont déroulés récemment mais je rejoins tout à fait ce qui a été dit précédemment. Nous avons eu tout de même une année assez formidable durant laquelle plusieurs réformes ont eu lieu dans des conditions assez difficiles. Je passe la réforme des retraites parce qu'elle touche notre quotidien et c'est quelque chose qui acte moins la vie territoriale ou communale. Mais la réforme territoriale, la réforme de la taxe professionnelle, la réforme des politiques publiques font, qu'à elles seules, elles ont bien changé le paysage, les règles du jeu, les moyens d'actions de toutes les collectivités sur l'ensemble de notre territoire. On ne peut que constater que nous avons un gouvernement ultra efficace sur ces questions là. Cet après-midi, j'ai pu encore le vérifier au sein des services de la préfecture sur les questions

relatives aux contrats de cohésion sociale. Il est clair que les services de l'Etat paniquent. Jacqueline était avec moi. Les choses se gèrent à la petite semaine. Je suis assez terrifié. Dans la fonction publique d'Etat, c'est la même situation : 100 000 emplois de fonctionnaires sur trois ans vont disparaître. On se demande alors ce qui va se passer pour ceux qui restent. C'est le cas notamment pour les instituteurs, les éducateurs de la police judiciaire, de l'armée, à peu près au niveau de tous les secteurs sauf celui des consultants travaillant pour l'Elysée, le gouvernement, leurs chefs de cabinet. Pour tous ceux-là, cela se passe plutôt bien. Tous les piliers de la fonction publique sont entrain de s'écrouler, des métiers sont entrain de disparaître d'une manière nonchalante et en toute tranquillité. En écoutant les vœux du Président de la République le 31 décembre dernier, j'ai entendu que tout va bien, que c'est ce qu'il faut faire et que le gouvernement continuera dans ce sens. Je suis à la fois très enthousiaste et convaincu de la mission des collectivités et je suis persuadé que plus il y a d'élus, mieux on se porte. Ce n'est pas ce que pense le gouvernement puisque la réforme territoriale réduit le nombre d'élus, le nombre de structures territoriales, la décentralisation, ce qui amenuise les fonds pour faire vivre des projets portés par des gens de bonne volonté, ambitieux pour leur territoire, qui ne sont pas des escrocs et qui sont engagés, certes politiquement et c'est important, mais avant tout pour un projet de société, un projet de territoire. Or, je trouve que cette politique est une politique dévastatrice qu'il faut absolument condamner et qu'il faut aussi combattre. Avec quels outils ? Je pense qu'il ne faut pas se réveiller tous les cinq ans pour aller voter, je pense que ce combat se fait à notre niveau. En effet, Eric tu l'as rappelé, il faut valoriser, travailler avec les gens, démontrer que nous sommes capables de porter des projets plus grands que nous, en travaillant avec les autres. Cela est possible à Fosses et aussi dans beaucoup de villes, parce que le contexte intercommunal nous permet de travailler avec d'autres villes, pour réaliser de grands projets.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu l'instruction M14 ;

Vu Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2312-1 ;

Vu le projet de loi de finances pour l'exercice 2011 ;

Vu l'avis du Collectif budgétaire réuni le 15 décembre 2010 ;

Vu l'avis de la Commission finances et du groupe majorité réunis le 12 janvier 2011 ;

Considérant que le vote du budget primitif 2011 est prévu avant le 31 mars 2011 et qu'un débat d'orientations budgétaires doit se tenir dans les deux mois précédant ce vote ;

Considérant le cadre financier général, les mesures retenues par le projet de loi de finances 2011 ainsi que le contexte économique et social dans lequel se construit le budget primitif 2011 ;

Considérant les grandes opérations d'investissement proposées au financement du budget communal ;

Après en avoir délibéré,

A PRIS ACTE du débat d'orientations budgétaires 2011.

QUESTION 2a : REELECTION DES ELU(E)S DELEGUE(E)S AUX COMMISSIONS D'APPEL D'OFFRES

Rapporteur : Christophe LACOMBE

(Lecture de la note de synthèse)

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-22 ;

Vu le code des marchés publics, notamment l'article 22 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 2 avril 2008, portant sur l'élection des membres de la commission d'appel d'offres ;

Considérant que Monsieur Pierre BARROS en sa qualité de Maire est président de droit de la commission d'appel d'offres ;

Considérant la nécessité après plus de 3 ans de mandat municipal, de revoir les délégations d'élus à la commission d'appel d'offres et de procéder, par conséquent, à une nouvelle élection des cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de la commission d'appel d'offres au scrutin secret et à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

Considérant la candidature de la liste comprenant Mesdames et Messieurs Patrick Muller, Aïcha Belounis, Madeleine Barros, Jacqueline Haesinger, Marc Mauvois en qualité de titulaires, et Mesdames et Messieurs Ginette Gramard, Sandrine Boissier, Christophe Lacombe, Jeanick Solitude, Hervé Fourdrinier en qualité de suppléants ;

Après avoir procédé au vote,

Nombre de votants : 25

Nombre de bulletin trouvés dans l'urne : 25

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés (SE) : 24

Quotient électoral : SE/nombre de sièges à pourvoir = 4,8

A obtenu :

La liste comprenant Mesdames et Messieurs Patrick Muller, Aïcha Belounis, Madeleine Barros, Jacqueline Haesinger, Marc Mauvois en qualité de titulaires, et Mesdames et Messieurs Ginette Gramard, Sandrine Boissier, Christophe Lacombe, Jeanick Solitude, Hervé Fourdrinier en qualité de suppléants : 24 suffrages soit 5 sièges, soit au total 5 sièges.

Attribution des sièges au nombre entier :

1. Patrick Muller

2. Aïcha Belounis

3. Madeleine Barros

4. Jacqueline Haesinger

5. Marc Mauvois

6. Ginette Gramard

7. Sandrine Boissier

8. Christophe Lacombe

9. Jeanick Solitude

10. Hervé Fourdrinier

ELIT A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS les membres de la commission d'appel d'offres :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Patrick Muller Aïcha Belounis Madeleine Barros Jacqueline Haesinger Marc Mauvois	Ginette Gramard Sandrine Boissier Christophe Lacombe Jeanick Solitude Hervé Fourdrinier

PREND ACTE de la présidence de droit de la Commission d'Appel d'Offres par Monsieur Pierre BARROS, Maire.

QUESTION 2b : DESIGNATION DES ELU(E)S DELEGUE(E)S AU COMITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES EAUX USEES DANS LES BASSINS DE LA THEVE ET DE L'YSIEUX (SICTEUB)

Rapporteur : Christophe LACOMBE

(Lecture de la note de synthèse)

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2121-33, L. 5211-8 et L. 5212-7;

Vu la délibération du Conseil municipal du 2 avril 2008, portant sur l'élection des membres du comité du Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Eaux Usées dans les Bassins de Thève et de l'Ysieux ;

Considérant la nécessité après plus de 3 ans de mandat municipal, de revoir les délégations d'élus au comité syndical du SICTEUB et de procéder, par conséquent, à une nouvelle désignation de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants au sein du comité syndical du SICTEUB dans les conditions énoncées aux dispositions susvisées du code général des collectivités territoriales ;

Considérant les candidatures de :

Titulaires : Patrick Ventribout Richard Lalau	Suppléants : Christophe Lacombe Hubert Emmanuel-Emile
--	--

Après avoir délibéré,

DESIGNE les représentants au comité du syndicat intercommunal pour la collecte et le traitement des eaux usées dans les bassins de la Thève et de l'Ysieux :

Monsieur Patrick Ventribout, délégué titulaire
Monsieur Richard Lalau, délégué titulaire
Monsieur Christophe Lacombe, délégué suppléant
Monsieur Hubert Emmanuel-Emile, délégué suppléant

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

QUESTION 2c : DESIGNATION DES ELU(E)S DELEGUE(E)S AU COMITE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE SURVILLIERS (SIARS)

Rapporteur : Christophe LACOMBE

(Lecture de la note de synthèse)

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2121-33, L. 5211-6 et 7, L. 5211-8 et L. 5212-7 ;

Considérant la nécessité après plus de 3 ans de mandat municipal, de revoir les délégations d'élus au comité syndical du SIARS et de procéder, par conséquent, à une nouvelle désignation des membres du comité syndical du SIARS dans les conditions énoncées aux dispositions susvisées du code général des collectivités territoriales ;

Considérant les candidatures de :

Titulaires : Patrick Ventribout Patrick Muller	Suppléants : Jacqueline Haesinger Catherine Belledent
---	--

Après avoir délibéré,

DESIGNE les représentants au Comité syndical intercommunal d'assainissement de la région de Survilliers :

Monsieur Patrick Ventribout, délégué titulaire
Monsieur Patrick Muller, délégué titulaire
Madame Jacqueline Haesinger, déléguée suppléante
Madame Catherine Belledent, déléguée suppléante

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION 2d : DESIGNATION DES ELU(E)S DELEGUE(E)S AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE STENDHAL

Rapporteur : Christophe LACOMBE

(Lecture de la note de synthèse)

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2121-21 et L. 2121-33 ;

Vu le code de l'éducation, notamment les articles R. 421-14 et R. 421-33 ;

Considérant la nécessité après plus de 3 ans de mandat municipal, de revoir les délégations d'élus au Conseil d'administration du collège et de procéder, par conséquent, à une nouvelle désignation des membres du conseil d'administration du collège Stendhal dans les conditions énoncées aux dispositions susvisées du code général des collectivités territoriales ;

Considérant les candidatures de Monsieur Pierre BARROS, Mesdames Aïcha BELOUNIS et Jacqueline HAESINGER en qualité de membres titulaires et de Messieurs Richard LALAU et Hervé FOURDRINIER et Madame Marie-Christine COUVERCELLE, en qualité de membres suppléants ;

Après avoir délibéré,

DESIGNE les représentants au conseil d'administration du Collège Stendhal :

- titulaires : Monsieur Pierre BARROS, Mesdames Aïcha BELOUNIS et Jacqueline HAESINGER.
- suppléants : Monsieur Richard LALAU, Monsieur Hervé FOURDRINIER et Madame Marie-Christine COUVERCELLE.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION 2e : DESIGNATION DES ELU(E)S DELEGUE(E)S AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCEE BAUDELAIRE

Rapporteur : Christophe LACOMBE

(Lecture de la note de synthèse)

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2121-21 et L. 2121-33 ;

Vu le code de l'éducation, notamment les articles R. 421-14 et R. 421-33 ;

Considérant la nécessité après plus de 3 ans de mandat municipal, de revoir les délégations d'élus au Conseil d'administration du lycée et de procéder, par conséquent, à une nouvelle désignation des membres du conseil d'administration du lycée Baudelaire dans les conditions énoncées aux dispositions susvisées du code général des collectivités territoriales ;

Considérant les candidatures de Monsieur Pierre BARROS, Madame Aïcha BELOUNIS et Madame Jeanick SOLITUDE en qualité de membres titulaires et de Madame Florence LEBER, Monsieur Christophe LACOMBE et Monsieur Nicolas MIRAM en qualité de membres suppléants ;

Après avoir délibéré,

DESIGNE les représentants au Conseil d'administration du lycée Baudelaire :

- titulaires : Monsieur Pierre BARROS, Madame Aïcha BELOUNIS et Madame Jeanick SOLITUDE.
- suppléants : Madame Florence LEBER, Monsieur Christophe LACOMBE et Monsieur Nicolas MIRAM.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION 2f : DESIGNATION DES ELU(E)S DELEGUE(E)S AU CONSEIL D'ECOLE DUMAS

Rapporteur : Christophe LACOMBE

(Lecture de la note de synthèse)

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2121-21 et L. 2121-33 ;

Vu le code de l'éducation, notamment l'article D. 411-1 ;

Considérant la nécessité après plus de 3 ans de mandat municipal, de revoir les délégations d'élus au Conseil d'école Dumas et de procéder, par conséquent, à une nouvelle désignation des membres du Conseil d'école Dumas dans les conditions énoncées aux dispositions susvisées du code général des collectivités territoriales ;

Considérant les candidatures de Richard LALAU en qualité de membre titulaire et de Christophe LACOMBE en qualité de membre suppléant ;

Après avoir délibéré,

DESIGNE les représentants au Conseil d'école Dumas :

Titulaire : Richard LALAU

Suppléant : Christophe LACOMBE.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION 2g : DESIGNATION DES ELU(E)S DELEGUE(E)S AU CONSEIL D'ECOLE MATERNELLE MISTRAL

Rapporteur : Christophe LACOMBE

(Lecture de la note de synthèse)

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2121-21 et L. 2121-33 ;

Vu le code de l'éducation, notamment l'article D. 411-1 ;

Considérant la nécessité après plus de 3 ans de mandat municipal, de revoir les délégations d'élus au Conseil d'école Maternelle Mistral et de procéder, par conséquent, à une nouvelle désignation des membres du Conseil d'école Maternelle Mistral dans les conditions énoncées aux dispositions susvisées du code général des collectivités territoriales ;

Considérant les candidatures de Monsieur Hervé FOURDRINIER en qualité de membre titulaire et de Madame Léonor SERRE en qualité de membre suppléant ;

Après avoir délibéré,

DESIGNE les représentants au Conseil d'école Maternelle Mistral :

Titulaire : Monsieur Hervé FOURDRINIER.

Suppléante : Madame Léonor SERRE.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION 2h : DESIGNATION DES ELU(E)S DELEGUE(E)S AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ASSOCIATION ESPACE GERMINAL

Rapporteur : Christophe LACOMBE

(Lecture de la note de synthèse)

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2121-21 et L. 2121-33 ;

Vu les nouveaux statuts de l'association Espace Germinal ;

Considérant qu'il importe de procéder à la désignation de 3 représentants du Conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'association Espace Germinal dans les conditions énoncées aux dispositions susvisées du code général des collectivités territoriales ;

Considérant les candidatures de : Madame Florence LEBER, Monsieur Hervé FOURDRINIER et Madame Jacqueline HAESINGER ;

Après avoir délibéré,

DESIGNE les représentants au Conseil d'administration de l'Espace Germinal :

Madame Florence LEBER,
Monsieur Hervé FOURDRINIER et
Madame Jacqueline HAESINGER.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION 2i : DESIGNATION DES ELU(E)S DELEGUE(E)S AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Rapporteur : Christophe LACOMBE

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L. 123-6, R. 123-7 à R. 123-10 ;

Considérant que le Maire est président de droit du CCAS ;

Considérant qu'a été fixé à 12 membres l'effectif du conseil d'administration du CCAS ;

Considérant qu'il importe, dès lors, de procéder à la désignation des représentants du conseil municipal au sein du conseil d'administration du CCAS dans les conditions énoncées aux dispositions susvisées du code de l'action sociale et des familles ;

Considérant la candidature de la liste suivante :

- Madame Madeleine BARROS
- Madame Catherine BELLEDENT
- Madame Ginette GRAMARD
- Madame Jeanick SOLITUDE
- Madame Marie Christine COUVERCELLE
- Madame Jacqueline HAESINGER

Après avoir délibéré,

DESIGNE les représentants au Conseil d'administration du CCAS :

- Madame Madeleine BARROS
- Madame Catherine BELLEDENT
- Madame Ginette GRAMARD
- Madame Jeanick SOLITUDE
- Madame Marie Christine COUVERCELLE
- Madame Jacqueline HAESINGER

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION N°3 : DECISION MODIFICATIVE N°4 DU BUDGET PRIMITIF 2010 DE LA COMMUNE

Rapporteur : Christophe LACOMBE

(lecture de la note de synthèse)

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction M14 ;

Vu le budget primitif 2010 ;

Considérant qu'il est nécessaire pour clôturer le budget de régler les dépenses d'investissement et de fonctionnement et de réajuster les chapitres 20, 21 et 23 ;

Considérant que les modifications nécessaires concernent :

- des recettes de fonctionnement du service jeunesse à saisir en fonction 422 au lieu de 01 ;
- des investissements pour le scolaire et pour les services techniques budgétés en comptes 2313 au lieu de 21318, 2031 au lieu de 2135, 2031 au lieu de 2313, 2315 au lieu de 2135, 205 au lieu de 2183 ;
- les investissements ANRU budgétés en compte 2031 au lieu de 2313 en raison du changement du projet en phase d'études à la phase de chantier ;

Considérant que l'incidence financière est nulle pour le budget de la Commune ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver les modifications au BP 2010 précisées dans le tableau ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Fonction	Nature	Montant	Fonction	Nature	Montant
			01	7478	- 11 120,00
			422	7478	11 120,00
TOTAL		-	TOTAL		-

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Fonction	Nature	Montant	Fonction	Nature	Montant
820	2313	- 6 368,70			
820	21318	6 368,70			
820	2031	- 347 416,00			
820	2313	347 416,00			
414	2031	- 2 232,93			
414	2135	2 232,93			
822	2315	- 19 821,30			
822	2135	837,20			
822	2152	9 492,05	822	2152	- 9 492,05
213	205	- 7 076,19			
213	2183	7 076,19			
TOTAL		- 9 492,05	TOTAL		- 9 492,05

DECIDE d'adopter cette décision modificative n°4 du budg et primitif 2010.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION N°4 : DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDG ET D'ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Christophe LACOMBE

(lecture de la note de synthèse)

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction M14 ;

Vu le budget primitif 2010 ;

Considérant que des réajustements de chapitres 21 et 23 sont nécessaires au règlement de dépenses d'investissement budgétées en compte 2315 au lieu de 21532 et l'inscription au chapitre 16 de remboursement de capital d'emprunt ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver les modifications précisées dans le tableau ci-dessous.

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Nature	Montant	Nature	Montant
1641	8 976,31		
2315	- 33 635,35		
21532	24 659,04		
	-		-

DECIDE d'adopter la décision modificative n°2 du budget primitif de l'assainissement 2010.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION N°5 : SUBVENTION PROJET SEJOUR DAUDET

Rapporteur : Jeanick SOLITUDE

(Lecture de la note de synthèse)

Intervention de Patrick MULLER

La participation des parents s'élève à 50 €. Les parents ainsi que les enseignants sont très contents de ce projet. Les enfants pourront s'amuser, même avec des catapultes.

Intervention de Léonor SERRE

Je tiens à saluer ces initiatives de classes de découvertes qui sont très importantes pour les enfants. Et je salue l'investissement des enseignants, car ce sont des initiatives qui leur demandent beaucoup d'engagement.

Le conseil municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission du 18 novembre 2010 ;

Vu les demandes de subventions des coopératives des écoles à l'appui des projets présentés ;

Considérant les orientations de la ville en matière éducative et pédagogique ;

Considérant la mise en place de projets pédagogiques de séjours avec nuitées organisés par les coopératives des écoles maternelle et primaire Daudet ;

Considérant l'enveloppe budgétaire affectée au compte 213- 6574 du budget 2011 ;

Considérant que le montant des subventions demandées est inférieur au montant habituel accordé sur la base du critère de coût par enfant et par nuitée et que en conséquence, la commission éducative a statué pour accorder la totalité de la somme demandée ;

Considérant que dans cette perspective, il est dès lors nécessaire d'attribuer une subvention de 7 950 € à l'association « ASS COOP DE GESTION de Daudet Primaire » et de 4 000 € à l'association « OCCE95COOPSCOL de Daudet maternelle » ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'attribuer à l'association « ASS COOP DE GESTION de Daudet Primaire » une subvention d'un montant de 7 950 €.

DECIDE d'attribuer à l'association « OCCE95COOPSCOL de Daudet maternelle » une subvention d'un montant de 4 000 €.

DIT que cette dépense est inscrite au budget 2011.

DECIDE d'autoriser le versement de ces subventions dès le mois de Janvier 2011.

24 Voix POUR

1 Voix n'a pas pris part au vote (*Patrick MULLER, celui-ci étant membre de l'ass-coop de gestion de Daudet Primaire*).

QUESTION N° 6 : AVENANT AU CONTRAT D'ASSURANCE « DOMMAGES AUX BIENS »

Rapporteur : Madeleine BARROS

(Lecture de la note de synthèse)

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu la délibération du conseil municipal, en date du 19 décembre 2009, autorisant le Maire à signer le marché relatif au lot n°1 Assurance « In cendie Divers Dommages aux Biens » avec le groupement PNAS/AREAS pour une prime annuelle d'un montant de 14 718 € TTC ;

Considérant l'augmentation substantielle de la sinistralité de la ville de Fosses depuis 2009 ;

Considérant le montant des remboursements annuels de l'assureur suite aux dommages subis aux biens communaux restant bien supérieurs au coût annuel du marché ;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la ville de conserver le présent marché, compte tenu de l'augmentation de la prime de 14, 80 %, indice prévu au contrat y compris ;

Considérant que cette augmentation prend effet à compter du 1^{er} janvier 2011 ;

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le maire à signer l'avenant au contrat d'assurance.

DIT que cette dépense est inscrite au budget 2011.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION N° 7 : AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION RELATIVE A LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE AVEC LE REPRESENTANT DE L'ETAT DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA DEMATERIALISATION DES PROCEDURES

Rapporteur : Catherine BELLEDENT

(Lecture de la note de synthèse)

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu la Convention constitutive de groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures qui désigne le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne comme coordonnateur ;

Vu le prestataire retenu par la Commission d'Appel d'Offres compétente pour le marché de « Prestation de dématérialisation des procédures » ;

Considérant que la société OMNIKLES a été retenue à l'issue de la procédure d'appel d'offres relative aux prestations de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;

Considérant que ce marché à bons de commandes est conclu sans minimum et sans maximum, à compter du 1^{er} janvier 2011 pour une durée d'un an, reconductible, sans que la durée totale puisse excéder 4 ans ;

Considérant qu'il convient de signer avec le représentant de l'Etat dans le département une convention fixant les modalités de fonctionnement de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;

Considérant que cette convention prend effet à compter du 1^{er} février 2010 ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention.

AUTORISE le Maire à signer avec le Préfet la convention fixant les modalités de fonctionnement de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

QUESTION N°8 : MISE A JOUR TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Christophe LACOMBE

(Lecture de la note de synthèse)

On peut se réjouir des modifications entreprises à la Direction des Service Techniques.

Intervention de Richard LALAU

Il est précisé une loi de 1984. S'agit-il de la loi qui favorise le statut des contractuels dans la Fonction Publique Territoriale ? Il y a eu bien des lois en 1984 !

Intervention d'Eric VAILLANT

Je suis satisfait et je vous remercie de joindre à nouveau le tableau des effectifs à la note de synthèse. Par contre, je n'aurai pas la même interprétation que Richard sur le statut de la Fonction publique territoriale. Le statut de la Fonction Publique c'est d'abord le concours puis le recrutement. Ce tableau des effectifs ne me convient pas parce que ce n'est pas l'ordre des choses de la Fonction Publique Territoriale. C'est le concours puis l'emploi et non l'inverse. Recruter un contractuel pour que son contrat se termine en CDI ne favorise pas la mobilité.

Je m'abstiens donc en raison de cette phrase.

Intervention de Patrick MULLER

Je suis d'accord avec toi sur le fond : si l'on recherche un agent, on recrute d'abord un statutaire. S'il n'y en a pas, on recrute un contractuel. Si je prends l'exemple des Services Techniques, cela fait des années que l'on recherche un responsable du service voirie. Et si aujourd'hui un contractuel se présente à la place d'un statutaire, je l'embauche !

Concernant les concours pour revenir sur la situation de Caroline de la bibliothèque, ma femme est, elle-même, bibliothécaire et je peux affirmer que le concours est impossible et difficile à passer d'autant qu'il est extrêmement rare. Alors dans ce cas, je ne vois pas pourquoi l'on ne recruterait pas un contractuel...

Intervention de Madeleine BARROS

Lors du recrutement d'une animatrice pour le foyer bouquet d'automne, la seule candidature que nous avons eu est celle d'une contractuelle.

Intervention d'Eric VAILLANT

Je ne suis pas convaincu par cette méthode de recrutement. On recrute en CDI et la personne perd toute mobilité, évolution de carrière... On voit bien ce qui se passe chez les enseignants.

Intervention de Jacqueline HAESINGER

C'est pire ! Il recrute maintenant des contractuels dans l'enseignement par Pôle emploi !

Intervention de Catherine BELLEDENT

Il faut qu'il y ait un minimum de cohérence : si l'on veut que les travaux d'investissement avancent il faut du personnel. En cas d'absence de candidatures de fonctionnaires, si l'on n'embauche pas de contractuels, comment voulez-vous faire avancer les choses ? Je pense qu'il faut un minimum de cohérence !

Intervention d'Eric VAILLANT

Fonction publique d'Etat et Fonction Publique Territoriale ce n'est pas la même chose. Dans la Fonction publique d'Etat, nous avons la justice, l'enseignement... et ce sont des postes restreints.

C'est différents dans la Fonction Publique Territoriale, car ce sont les Centres de gestion qui ont en charge la gestion des concours et leur organisation. Il existe des personnes qui passent des concours et qui sont reçues collées. C'est la raison pour laquelle, je ne peux accepter cette méthode de recrutement.

Intervention de Léonor SERRE

Au sujet du poste sur le Bouquet d'Automne, un agent de la ville était postulant et intéressé...

Intervention de Madeleine BARROS

Oui, c'était une personne en interne. Il n'y a eu qu'une seule postulante en externe.

Intervention de Léonor SERRE

Le poste de Directeur des Services Techniques est vacant à compter du 1^{er} mars. Qu'en est-il de la suite ?

Intervention de Christophe LACOMBE

C'est une actualité brûlante. Nous sommes en plein recrutement et nous avons cinq bonnes candidatures dont au moins 2 fonctionnaires.

Intervention de Pierre BARROS

Pour répondre à Richard, il s'agit de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 qui est relative aux dispositions des statuts de la Fonction Publique Territoriale réglementant les conditions de recrutement et d'intégration dans la Fonction Publique Territoriale. Celle-ci est bien précisée dans la délibération proposée à l'adoption du conseil municipal.

Intervention de Christophe LACOMBE

De plus, Monsieur PORCU, qui est un ancien de FOSSES, nous aide pour les marchés publics. Nous avons bon espoir sur l'avancée des réalisations.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale;

Vu le décret n°87-1107 du 30 décembre 1987 modifié portant organisation des carrières des fonctionnaires territoriaux de catégorie C;

Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu le décret n°95-25 du 10 janvier 1995 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

Vu le décret n°2006-1460 du 28 Novembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux ;

Vu le décret n°2006-1691 du 22 Décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux ;

Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ;

Considérant que le tableau des effectifs est établi à partir de celui du **24 Novembre 2010** ;

Considérant que ce tableau tient compte des différentes modifications intervenues dans la carrière des agents, les mutations, les promotions, les départs à la retraite, les recrutements;

Considérant qu'il convient de **transformer un emploi permanent vacant de contrôleur de travaux en chef en emploi de technicien, suite à la parution du décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010** et de l'évolution des nécessités de service justifiant le recrutement d'un responsable de la régie bâtiment;

Considérant qu'il convient de **transformer un emploi permanent de contrôleur de travaux principal en emploi de technicien principal de 2^{ème} classe**, suite à la parution du décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 afin de procéder au reclassement du personnel titulaire concerné ;

Considérant qu'il convient de **transformer un emploi permanent de technicien supérieur principal en emploi de technicien principal de 1^{ère} classe**, suite à la parution du décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 afin de procéder au reclassement du personnel titulaire concerné ;

Considérant qu'il convient de **transformer un emploi permanent de technicien supérieur chef en emploi de technicien principal de 1^{ère} classe**, suite à la parution du décret n° 2010-1357 du 9 novembre 2010 afin de procéder au reclassement du personnel titulaire concerné ;

Considérant qu'il convient de **transformer un emploi permanent vacant de chef de service de police municipale de classe normale en emploi de brigadier chef principal, ceci au regard des nécessités du service de police municipale ;**

Considérant que sont pris en compte les éléments suivants :

- Dans le cadre du programme pluriannuel de stabilisation des emplois du secteur éducatif, deux nominations de **fonctionnaires stagiaires** en qualité **d'adjoints techniques de 2^{ème} classe affectés au pôle enfance (Fonctions d'ASEM et entretien)** sont effectuées ;
- Dans le cadre du programme pluriannuel de stabilisation des emplois du secteur éducatif, une nomination de **fonctionnaire stagiaire** en qualité **d'adjoint technique de 2^{ème} classe affecté au service évènements, sports et vie associative** (gardien) est effectuée ;
- Dans le cadre du programme pluriannuel de stabilisation des emplois du secteur éducatif, une nomination **de fonctionnaire stagiaire** en qualité **d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe affecté au service Jeunesse** est effectuée.
- Un emploi de **Technicien principal de 1^{ère} classe exerçant les fonctions de Directeur des services techniques** sera vacant à compter du 1^{er} Mars 2011 suite à mutation du fonctionnaire en poste ;
- Un emploi d'**Attaché territorial assurant les missions de responsable jeunesse** est pourvu le 3 Janvier 2011 dans les conditions de l'alinéa 5 de l'article 3 de la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 ;
- Un emploi d'**Adjoint d'animation de 1^{ère} classe affecté à l'animation du foyer bouquet d'automne** est pourvu à compter du 3 Janvier 2011 dans les conditions de l'alinéa 1 de l'article 3 de la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 ;
- Un emploi d'**Agent de maîtrise assurant les missions de responsable espaces verts** est pourvu à compter du 3 Janvier 2011 dans les conditions de l'alinéa 1 de l'article 3 de la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 ;
- Un emploi de **Technicien assurant les missions de responsable des garages et des entreprises intervenants sur le patrimoine bâti** est pourvu à compter du 4 Janvier 2011 dans les conditions de l'alinéa 1 de l'article 3 de la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 ;

Considérant qu'il est inscrit dans les actes de recrutements des candidats retenus pour les quatre postes ci dessus que ceux-ci doivent s'engager dans une démarche active de préparation de concours, auquel cas leur contrat ne saurait être renouvelé ;

- Un emploi de **Rédacteur assurant les missions de chargé de communication-infographiste** est pourvu à compter du 4 Janvier 2011 dans les conditions de l'alinéa 1 de l'article 3 de la loi 84-53 du 26 Janvier 1984 ;

Considérant que le candidat est inscrit dans une démarche active de préparation du concours requis sur l'année 2011 ;

- Un emploi d'**Attaché assurant les fonctions de Chef de projet politique de la ville** est pourvu depuis le 1^{er} décembre 2010 dans les conditions de l'alinéa 5 de l'article 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 ;

Considérant que l'agent est inscrit dans une démarche active de préparation du concours requis sur l'année 2010-2011 ;

- Un emploi d'**Attaché assurant les fonctions de Chargé de mission droits des femmes et égalité** est pourvu à compter du 3 janvier 2011 dans les conditions de l'alinéa 5 de l'article 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 ;

Considérant que l'agent est inscrit dans une démarche active de préparation du concours requis sur l'année 2011 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

1. De transformer :

- un emploi permanent vacant de contrôleur de travaux en chef en emploi de technicien.

2. De transformer :

- un emploi permanent de contrôleur de travaux principal en emploi de technicien principal de 2^{ème} classe.

3. De transformer:

- un emploi permanent de technicien supérieur principal en emploi de technicien principal de 1ère classe.

4- De transformer :

- un emploi permanent de technicien supérieur chef en emploi de technicien principal de 1ère classe.

5- De transformer :

- un emploi permanent vacant de chef de service de police municipale de classe normale en emploi de brigadier chef principal.

AUTORISE en conséquence le Maire à signer les actes d'embauche et arrêtés de reclassement correspondants.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ces emplois sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

ADOpte le tableau des effectifs ainsi modifié et annexé à la présente délibération.

16 Voix POUR

9 ABSTENTIONS : (*Marc MAUVOIS, Sandrine BOISSIER, Jeanick SOLITUDE, Emilien GALOT, Farid ECHEIKR, Hubert Emmanuel-EMILE, Ginette GRAMARD, Léonor SERRE, Eric VAILLANT*).

Le Maire,
Pierre BARROS

Tableau des effectifs

EMPLOIS	autorisés par le Conseil	Pourvus	Non pourvus
Emplois Fonctionnels articles 47 et 53 de la loi 84-53	1	0	1
Directeur Général des Services emploi fonctionnel	1	0	1
Emplois de Cabinet	1	1	0
Collaborateur de cabinet	1	1	0
Emplois permanents	166	143	23
Catégorie A	4	4	0
Attaché Principal	2	2	0
Attaché	1	1	0
Ingénieur territorial principal	1	1	0
Catégorie B	23	17	6
Rédacteur Chef	1	0	1
Rédacteur principal	3	2	1
Rédacteur	6	5	1
Technicien supérieur chef	1	1	0
Technicien supérieur principal	1	1	0
Technicien supérieur	1	1	0
Contrôleur de travaux en chef	1	0	1
Contrôleur de travaux principal	1	1	0
Contrôleur de travaux	0	0	0
Chef de service de police municipale de classe normale	1	0	1
Éducateur territorial en chef de jeunes enfants	1	1	0
Éducateur territorial principal de jeunes enfants	1	1	0
Assistant socio éducatif	1	0	1
Animateur	4	4	0
Catégorie C	139	122	17
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	3	3	0
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	3	3	0
Adjoint administratif de 2^{ème} classe	13	13	0
Adjoint administratif de 1 ^{ère} classe	5	5	0
Agent de maîtrise principal	6	5	1
Agent de maîtrise	3	2	1
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	2	2	0
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	5	5	0
Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	2	0	2
Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe	56	53	3
Agent spécialisé des Écoles Maternelles 1 ^{ère} classe	10	8	2
Chef de police municipale de classe normale	1	1	0
Gardien de Police municipale	2	1	1
Opérateur qualifié des activités physiques et sportives	1	1	0
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	1	0	1
Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe	3	1	2

Adjoint d'animation de 2^{ème} classe	19	16	3
Adjoint du patrimoine de 2 ^{ème} classe	2	2	0
Agent de Surveillance de la Voie Publique (grade adjoint technique 2ème classe)	2	1	1
Emplois pourvus en application des alinéas 4 et 5 de l'article 3 de la Loi 84-53	13	11	2
Chargé de mission service urbanisme	1	1	0
Responsable Communication (sur le grade d'attaché)	1	1	0
Chargé de mission Vie des Quartiers (sur le grade d'Attaché)	1	1	0
Chargé des affaires juridiques et des assemblées	1	1	0
Responsable des marches et de la commande publique (sur le grade d'Attaché)	1	1	0
Directeur évènements, associations et sports (sur le grade d'Attaché)	1	1	0
Directeur secteur Finances et moyens (sur le grade d'attaché)	1	1	0
Chef de Projet ORU (sur le grade d'ingénieur)	1	1	0
Chargé de mission administrative et financière ORU (sur le grade d'Attaché)	1	1	0
Chargé de mission aux droits des femmes et à l'égalité (sur le grade d'Attaché)	1	0	1
Responsable Jeunesse (sur le grade d'attaché)	1	1	0
Directeur secteur éducatif, sur le grade d'attaché	1	1	0
Chef de projet Politique de la ville (sur le grade d'Attaché)	1	0	1
Emplois de catégorie A pourvus en CDI selon les conditions réglementaires	2	2	0
Bibliothécaire (sur le grade d'Attaché)	1	1	0
Directeur Centre social (sur le grade d'Attaché)	1	1	0
Emplois occasionnels	40	17	23
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	15	15	0
Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe	7	2	5
Emplois occasionnels à temps non complet d'agents recenseurs	18	0	18
Emplois saisonniers	20	16	4
Éducateur 2ème classe activités physiques et sportives	1	0	1
Adjoint technique territorial de 2 ^{ème} classe	7	7	0
Adjoint administratif territorial de 2 ^{ème} classe	1	0	1
Adjoint technique 2ème classe à temps non complet 8/35	1	0	1
Assistant spécialisé d'enseignement artistique danse 3/20	1	0	1
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe vacances scolaires	9	9	0
Emplois permanents à temps non complet	26	15	11
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe-28/35	0	0	0
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe – 30/35	1	1	0
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe - 9/35	1	1	0
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe – 16/35	1	1	0
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe - 25/35	1	1	0
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe- 20/35	1	1	0
Auxiliaire de puériculture 1 ^{ère} classe-28/35	1	1	0
Animateur 28/35	1	1	0
Assistant spécialisé d'enseignement artistique - 17/20	1	1	0
Assistant spécialisé d'enseignement artistique - 4,50/20	1	1	0

Assistant spécialisé d'enseignement artistique - 8,50/20	1	1	0
Assistant spécialisé d'enseignement artistique - 8,25/20	1	1	0
Assistant spécialisé d'enseignement artistique - 5/20	2	1	1
Assistant spécialisé d'enseignement artistique - 7.75/20	1	1	0
Assistant spécialisé d'enseignement artistique – 6,50/20	1	0	1
Assistant spécialisé d'enseignement artistique- 13,50/20	1	0	1
Assistant spécialisé d'enseignement artistique- 1/20	1	0	1
Éducateur des activités physiques et sportives 3/35	1	0	1
Agent spécialisé des écoles maternelles de 1 ^{ère} classe 28/35	1	1	0
Adjoint d'animation de 1 ^{ère} classe - 28/35	1	0	1
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe 28/35	2	1	1
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe 24,50/35	1	0	1
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe 10/35	1	0	1
Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe 2/35	1	0	1
Animateur – 13,50/35	1	0	1
Emploi d'activité accessoire à temps non complet	3	2	1
Professeur de Judo (titulaire FPE, activité accessoire) 136 heures annuelles	1	0	1
Assistant spécialisé d'enseignement artistique cumul emploi réglementaire– 8/20	1	1	0
Professeur d'Enseignement artistique cumul d'emploi réglementaire - 1,45/16	1	1	0
Emplois de vacances ponctuelles	3	0	3
Jury de guitare vacation de trois heures	1	0	1
Jury de danse vacation de 10 heures	1	0	1
Jury de violon vacation de six heures	1	0	1
Jury de batterie vacation de trois heures	1	0	1
Emploi créés en application des dispositions relatives aux contrats d'apprentissage dans le secteur public	3	1	2
Apprenti au service finances et moyens	1	0	1
Apprenti au service communication	1	1	0

Intervention de Pierre BARROS

Le prochain conseil municipal se tiendra le 9 février.

Fin de séance à 22h50